

**AVIS PUBLIC DE CONVOCATION
AUX CONTRIBUABLES DE LA DITE MUNICIPALITE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
23 MAI 2022**

Saint-Barnabé, le 18 mai 2022

Madame,
Monsieur,

Prenez avis que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé siégera en séance extraordinaire, le lundi 23 mai prochain, à 19h30, au 70 rue Duguay à Saint-Barnabé, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

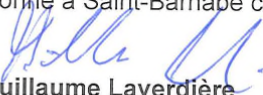
Cette séance est convoquée par le maire, Monsieur Guillaume Laverdière, conformément au pouvoir que lui confère l'article 152 du Code municipal du Québec.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET VERIFICATION DU QUORUM ;
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION;
3. EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE DESAULNIERS – DIRECTRICE GENERALE ET GREFFIERE-TRESORIERE PAR INTERIM
4. AUTORISATION D'ACCES DIRECTRICE GENERALE ET GREFFIERE-TRESORIERE PAR INTERIM;
5. DESIGNATION DE LA DIRECTRICE GENERALE ET GREFFIERE- TRESORIERE PAR INTERIM – AUTORISEE A AGIR AU NOM DE LA MUNICIPALITE ;
6. MADAME SYLVIE DESAULNIERS – DIRECTRICE GENERALE ET GREFFIERE-TRESORIERE PAR INTERIM – PRESIDENTE D'ELECTION
7. MADAME SYLVIE DESAULNIERS – DIRECTRICE GENERALE ET GREFFIERE-TRESORIERE PAR INTERIM - COORDONNATRICE DES MESURES D'URGENCES
8. DESIGNATION DE LA DIRECTRICE GENERALE ET GREFFIERE- TRESORIERE PAR INTERIM - PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLIQUES – ARTICLE 220 CODE MUNICIPAL DU QUEBEC
9. EMBAUCHE DE MONSIEUR TONY TREPANIER– CONTREMAITRE EXECUTANT AUX TRAVAUX PUBLICS
10. PERIODE DE QUESTIONS
11. CLOTURE DE LA SEANCE

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le sujet de la présente séance tel que prévu en vertu de l'article 156 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Barnabé ce 18^e jour de mai 2022,



Guillaume Laverdière
Maire